Aux P'tits Mômes
Crèche - Maternelle

Livret d'accueil

Tout ce qu'il faut savoir pour l'année,
à garder à la maison.



Grandir heureux, en trois langues

2026-2027

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue !

Chers parents, bienvenue chez Aux P'tits Mômes. Ce livret rassemble les informations utiles pour l'année : horaires, tarifs, paiements, repas, adaptation et règlement. Gardez-le précieusement.

Nos classes

Section	Enfants
Pouponnière	nés en 2025-2026
Nurserie	nés en 2024-2025
Toute Petite Section	nés en 2023-2024
Petite Section	nés en 2022-2023
Moyenne Section	nés en 2021-2022

15 enfants au maximum par section, avec 2 à 4 adultes selon l'âge.

Nous joindre

155, bd Ibnou Sina · CIL · Casablanca
Tél. 05 22 94 34 16
WhatsApp 06 00 07 01 77
apmomes@gmail.com

AU QUOTIDIEN

Les horaires

Du lundi au vendredi	
Accueil du matin	**dès 7h45**
Journée complète	**8h30 – 17h00**
Demi-journée matin	**8h30 – 11h30**
Demi-journée après-midi	**14h10 – 17h00**
Garde gratuite	**11h30 – 12h00** **17h00 – 18h00**

Le mercredi	
Classes	**8h30 – 11h30**
Garde gratuite	**jusqu'à 12h00**
Après-midi, en supplément : garderie des moins de 2 ans, ateliers en rotation pour les plus grands (théâtre, art, yoga, sport)	**jusqu'à 16h30** garde gratuite jusqu'à 17h00

- Merci de respecter les horaires : un retard de 30 minutes au plus est toléré de temps en temps.
- Après 18h00, la crèche n'est plus responsable des enfants.
- Fermé le samedi et le dimanche. Pas de mercredi après-midi pendant les vacances.

ANNÉE 2026-2027

Tarifs et paiements

Frais d'inscription annuels
Dossier, assurance, fournitures. Non remboursables.

6 000 DHS

En DHS	Par mois	1er trim. sept. → déc.	2e et 3e trim. 3 mois chacun
Journée complète	**2 600**	10 400	7 800
Demi-journée matin ou après-midi	**2 200**	8 800	6 600
Cantine MY REST *	**600**	2 400	1 800
Garde repas	**200**	800	600
Mercredi après-midi	**300**	1 200	900

* La garde repas est obligatoire avec la cantine, soit 800 DHS par mois.

Trimestre	Mois	À payer avant le
1er	septembre à décembre	**6 septembre 2026**
2e	janvier à mars	**6 janvier 2027**
3e	avril à juin	**6 avril 2027**

- Les prix sont donnés par mois, mais **le paiement se fait uniquement par trimestre**. Juillet n'est pas compris : il relève des camps de vacances (dernière page).
- L'inscription engage pour l'année : toute période commencée est due, même en cas d'absence.
- Pour des raisons d'assurance, un enfant dont les paiements ne sont pas à jour ne peut pas être accueilli.
- **Fratrie :** 10 % sur l'inscription et la scolarité (pas sur la cantine, la garde repas ni le mercredi). Garde gratuite de 11h30 à 12h et de 17h à 18h.

Les repas

La cantine MY REST

MY REST, notre traiteur officiel, livre chaque jour des repas frais, aux menus validés par des diététiciens et des médecins nutritionnistes. Le service se fait à table, « comme à la maison ».

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 12h. Pas de cantine le mercredi ni pendant les vacances.
- **La garde repas est obligatoire avec la cantine.**
- Places limitées à notre capacité d'accueil.

La garde repas

De 11h45 à 14h, l'équipe s'occupe du repas, du passage aux toilettes, des activités calmes et de la sieste. Sans la cantine, votre enfant apporte son repas, que l'équipe réchauffe et lui sert.

Les goûters

Les goûters sont fournis par les parents. Dans certaines classes, nous organisons un **goûter collectif** : chaque jour, un enfant apporte le goûter pour toute la classe.

Repas et goûters dans des boîtes hermétiques, boissons en gourde, le tout au nom de l'enfant. Pas de produits industriels emballés, de yaourts à boire ni de jus du commerce.

LES PREMIERS JOURS

L'adaptation

Pour que tout se passe bien, merci de respecter ces horaires. Les horaires normaux reprennent ensuite.

Rentrée · Pouponnière, Nurserie, TPS

Jour 1	8h30 – 9h20, avec le parent : 20 min en classe puis 20 min au jardin.
Jours 2 à 4	Arrivée à 8h30, le parent reste 10 min. Retour à 9h20.
Dernier jour	Arrivée entre 8h00 et 8h30, l'enfant reste seul. Retour à 10h00.

Rentrée · Petite et Moyenne Section

Jour 1	Arrivée à 8h30, le parent reste 10 min. Retour à 9h20.
Jours 2 et 3	Arrivée entre 8h00 et 8h30. Retour à 11h00.
Jours 4 et 5	Horaires normaux.

En cours d'année · Pouponnière, Nurserie, TPS

Jours 1 à 3	Le parent reste 15 min. Retour à 11h30.
Dès le jour 4	L'enfant peut rester toute la journée.

Toute l'équipe vous souhaite une belle adaptation !

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le règlement intérieur

Absences et maladies

- Toute absence doit être signalée à la direction.
- Un enfant qui a de la fièvre ou un rhume ne peut pas être accueilli. Nous conseillons de le garder 48 heures à la maison.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée. L'enfant revient avec un certificat de guérison de son médecin.
- Si la direction vous appelle (enfant malade ou incident), merci de venir le chercher au plus vite.

Médicaments, allergies et asthme

- Aucun médicament n'est donné sans l'autorisation écrite des parents (fiche 4) et l'ordonnance.
- Allergies et asthme doivent être signalés à l'inscription, ainsi que tout trouble ou traitement.
- Un enfant qui a besoin d'un suivi doit être pris en charge par un spécialiste pendant l'année.

Accidents

- Incident léger : l'équipe donne les premiers soins et la direction vous prévient.
- Incident grave : la direction vous prévient tout de suite et fait transporter l'enfant à la clinique de la fiche 2, ou à la plus proche si ce n'est pas possible.

Le règlement intérieur (suite)

Objets et bijoux

- Pas de jouets de la maison (sauf le doudou en Pouponnière, Nurserie et TPS).
- Boucles d'oreilles autorisées si elles ne pendent pas. Pas de petites pinces à cheveux.
- Pas de pièces de monnaie ni d'objets coupants dans les poches. La crèche n'est pas responsable des objets perdus.

Hygiène

Vêtements propres et changés régulièrement, cheveux lavés, ongles coupés.

Le trousseau · tout au nom de l'enfant

Pouponnière, Nurserie, TPS

- [ ] Un paquet de couches
- [ ] Produits de change et coton
- [ ] Une tenue de rechange complète
- [ ] Un tablier pour les activités
- [ ] Une gigoteuse ou une couverture
- [ ] Son doudou
- [ ] Sa tétine dans une boîte
- [ ] Une casquette

Petite et Moyenne Section

- [ ] Une tenue de rechange complète
- [ ] Un tablier pour les activités
- [ ] Un drap et une couverture
- [ ] Une casquette

ANNÉE 2026-2027

Le calendrier

Vacances	du samedi au dimanche
Rentrée	mercredi 2 septembre 2026
Automne	17 octobre → 1er novembre
Noël	19 décembre → 3 janvier
Hiver	20 février → 7 mars
Printemps	17 avril → 2 mai
Fin des classes	vendredi 25 juin 2027

Jours fériés	
Marche verte	ven. 6 nov. 2026
Fête de l'Indépendance	mer. 18 nov. 2026
Manifeste de l'Indépendance	lun. 11 janv. 2027
Nouvel An amazigh	jeu. 14 janv. 2027
Aïd el-Fitr*	vers le mer. 7 avril 2027
Aïd al-Adha*	vers le lun. 17 mai 2027
1er Moharram*	vers le dim. 6 juin 2027

* Date à confirmer selon le calendrier lunaire.

Les camps de vacances

Nous suivons les vacances de la Mission française. Un camp est proposé à chaque vacances, sauf à Noël, et tout le mois de juillet : dates et tarifs en dernière page.

VOTRE EXEMPLAIRE

Le contrat

Acceptation du règlement

L'inscription d'un enfant à Aux P'tits Mômes implique l'acceptation complète du règlement intérieur et financier. La signature de ce contrat vaut engagement pour toute l'année scolaire.

Frais d'inscription

Payables chaque année, ils couvrent le dossier d'inscription, l'assurance annuelle de l'enfant, les fournitures pédagogiques et administratives et les frais de gestion. Ils ne sont jamais remboursés, quel que soit le motif (désistement, départ anticipé, non-présentation).

Inscription en cours d'année

Les frais d'inscription peuvent être calculés au prorata de la période restante. Le mois d'arrivée est dû en entier : tout mois commencé est dû.

Frais de scolarité

Ils sont un engagement annuel obligatoire. Ils sont fixés par mois, sur 10 mois de septembre à juin, et se paient uniquement par trimestre : 1er trimestre de septembre à décembre, 2e de janvier à mars, 3e d'avril à juin. Aucun paiement mensuel n'est accepté. Juillet n'est pas compris : il relève des camps de vacances.

Délais de paiement

Au plus tard le 6 septembre, le 6 janvier et le 6 avril. Toute période commencée est due en entier.

Retards de paiement

Tout paiement après ces dates entraîne des pénalités de retard. Sans régularisation, la crèche peut refuser temporairement l'accès à l'enfant et engager le recouvrement des sommes dues.

VOTRE EXEMPLAIRE

Le contrat (suite)

Départ en cours d'année

Tout départ demande un courrier et un préavis d'un mois. Le mois commencé et le trimestre commencé restent dus en entier, les frais d'inscription restent acquis, et les parents restent redevables des sommes prévues au règlement financier. Seuls motifs acceptés, sur justificatif officiel : déménagement définitif hors de Casablanca, maladie grave avec certificat médical qui empêche la scolarité, mutation professionnelle. La direction décide seule de l'acceptation du motif.

Absences

Aucune réduction ni remboursement pour une maladie de courte durée, des vacances prises en avance ou des raisons personnelles.

Projet éducatif

Les parents s'engagent à respecter le projet pédagogique et les décisions éducatives de l'équipe, et à adresser toute demande ou réclamation à la direction.

Relation famille – crèche

Aux P'tits Mômes repose sur la confiance, le respect et la bienveillance. Un comportement inapproprié, une pression sur le personnel ou une atteinte à l'image de la crèche peut entraîner la fin du contrat.

La crèche n'est pas responsable des incidents liés au non-respect de ces règles. L'exemplaire signé par les deux parents est la fiche 5 du dossier.

ANNÉE 2026-2027

Les camps de vacances

Nous suivons les vacances de la Mission française. À chaque période, sauf à Noël, et tout le mois de juillet, un camp est proposé en supplément, ouvert aussi aux enfants extérieurs.

Automne
19 – 23 octobre
26 – 30 octobre

Hiver
22 – 26 février
1er – 5 mars

Printemps
19 – 23 avril
26 – 30 avril

Été
tout le mois
de juillet 2027

Accueil 8h30 · activités 9h – 17h · garde gratuite jusqu'à 17h30

Camp Aux P'tits Mômes	Enfants de la crèche	Extérieurs
1 semaine	**850 DHS**	**1 000 DHS**
2 semaines	**1 600 DHS**	**1 800 DHS**
4 semaines	**3 000 DHS**	**3 400 DHS**
6 semaines	**4 000 DHS**	**4 500 DHS**
Déjeuner, en option	**250 DHS la semaine**	

Plus de 3 ans : le camp Speak Easy

Les enfants de plus de 3 ans peuvent aussi faire le camp de notre partenaire Speak Easy, 100 % en anglais, **sortie et déjeuner compris**. Grâce à notre partenariat : **1 000 DHS la semaine** au lieu de 1 250 DHS, et **1 250 DHS la semaine en juillet** au lieu de 1 400 DHS.

- Le goûter n'est pas fourni pendant les camps.
- En cas de désistement ou d'absence, le paiement n'est pas remboursé mais peut être reporté.
- Inscription à chaque période, sur la fiche « Camps de vacances ».